

Comment payer votre cotisation?

Si votre cotisation est inférieure à 300 \$, vous devez acquitter votre compte en un seul versement à la date indiquée sur la facture. Si elle est égale ou supérieure à 300 \$, vous pouvez effectuer deux versements aux échéances indiquées.

Consultez le verso de votre compte de cotisation SDC pour connaître les modalités de paiement.

Paiement par Internet

Vous pouvez payer votre facture par Internet en inscrivant les 14 chiffres du numéro de référence figurant sur votre compte de cotisation SDC, sans les traits d'union.



Numéro de référence

XXXXXXXX-XX-XX-XX

Le paiement par Internet est possible pour les institutions financières suivantes :

- Desjardins (Accès D)
- Banque Nationale du Canada
- RBC Banque Royale
- Groupe financier Banque TD
- Banque Scotia
- BMO Groupe financier
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC

Des questions?

Pour toute question concernant le montant de votre cotisation, son calcul ou la facturation, composez le **311** ou le **514 872-0311** si vous appelez de l'extérieur de l'île de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le budget de fonctionnement de votre SDC, les paramètres de cotisation, les services offerts et activités, veuillez vous adresser à votre SDC.

Société de développement commercial (SDC)

Votre cotisation



Société de développement commercial

Les sociétés de développement commercial (SDC) sont des associations sans but lucratif qui contribuent au développement économique et à la mise en valeur des artères commerciales dans un secteur donné.

Une SDC regroupe les commerces, les entreprises de service et les bureaux professionnels d'un territoire déterminé.

Chaque SDC détermine ses paramètres de calcul de cotisation et adopte son budget de fonctionnement au moment de son assemblée générale annuelle.

La Ville de Montréal offre un soutien aux SDC, notamment en effectuant la facturation et la perception des cotisations annuelles.

Liste des SDC et arrondissements

- Plaza Saint-Hubert : Rosemont–La Petite-Patrie
- Plaza Monk : Le Sud-Ouest
- Promenade Ontario : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Promenade Masson : Rosemont–La Petite-Patrie
- Place Sainte-Catherine : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- L'Avenue du Mont-Royal : Le Plateau-Mont-Royal
- Promenade Fleury : Ahuntsic-Cartierville
- Destination Centre-Ville : Ville-Marie
- Quartier Latin : Ville-Marie
- Boulevard Saint-Laurent : Le Plateau-Mont-Royal
- Wellington : Verdun
- Vieux-Montréal Quartier historique : Ville-Marie
- Du Village : Ville-Marie
- Jean-Talon : Saint-Léonard
- Petite Italie – Marché Jean-Talon : Rosemont–La Petite-Patrie
- Pignons rue Saint-Denis : Le Plateau-Mont-Royal
- Quartier Fleury Ouest : Ahuntsic-Cartierville
- Les Quartiers du Canal : Sud-Ouest
- District central : Ahuntsic-Cartierville
- Laurier Ouest : Le Plateau-Mont-Royal
- Laurier Ouest : Outremont
- Expérience Côte-des-Neiges : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Zone Décarie Nord : Saint-Laurent
- Petit-Maghreb : Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Comment est calculée votre cotisation?

La base de calcul de la cotisation est déterminée par chacune des SDC. Celles-ci peuvent opter pour l'un des éléments suivants ou une combinaison de ceux-ci :

- la superficie du local;
- la valeur foncière non résidentielle du local;
- la localisation;
- un montant forfaitaire.

Plusieurs facteurs peuvent influencer le montant de votre cotisation, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec la cotisation de l'exercice précédent.

D'une part, la variation du budget de fonctionnement annuel a un impact sur le calcul de la cotisation des membres. D'autre part, les SDC choisissent des paramètres qui définissent la base du calcul des cotisations. Ces paramètres peuvent donc changer et influencer le montant de la cotisation.

Facture reçue en début d'année

Les comptes de cotisation SDC sont expédiés à l'occupant qui exploite l'établissement d'entreprise le premier jour de l'exercice financier, soit le 1^{er} janvier. Lorsque l'occupant met fin à ses activités en cours d'année, il n'y a aucun remboursement de la cotisation.

Facture reçue en cours d'année

Une mise à jour de l'occupation en date du 1^{er} janvier peut entraîner l'émission d'une facture annuelle en cours d'année. Vous pouvez aussi recevoir une facture d'ajustement en cours d'année. Elle peut être générée par une modification de la superficie occupée ou un changement de valeur.

